

COMMUNE d'AIRE-SUR-LA-LYS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 28 JUIN 2021

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 28 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le **LUNDI 28 JUIN** à 20H00, le conseil municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la salle de l'Amitié sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 22 juin 2021.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, BAUDEQUIN Odile, WOZNY Florence, MM. BOULET Michel, HERMANT Alexandre, OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David - Maires-Adjointes, Mmes ALLAN Patricia, ALLOUCHERIE Françoise, BLONDEL Suzette, BOULIER Amélie, DECRIEM Marie-Christine, ROUX Nathalie, SUBTIL Vanessa, MM. AZELART Laurent, BOULET Guillaume, CATTEZ François, COMBE Jacques, FACON Jean Noël, HERNOUT Serge, LERMYTTE François, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mme CROWYN Véronique.

MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.

Mme DEGRACE Marie-Josée a donné procuration à Mme WOZNY Florence.

M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.

Mme CHRETIEN Stéphanie a donné procuration à M. DUBUISSON Frédéric.

Secrétaire de séance : M. Alexandre HERMANT

Fin de la séance : 20h40

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRINCIPAL 2021

2021-06-N° 1

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster les crédits prévus au Budget Primitif 2021 ainsi qu'il suit ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Michel BOULET - Maire-Adjoint ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A LA MAJORITE

(Mme CROWYN Véronique, M. DUBUISSON Frédéric (+1), M. RYS Didier, votant CONTRE) :

ARTICLE UNIQUE - D'AJUSTER en section d'investissement, les crédits en dépenses et en recettes du budget principal de l'exercice 2021 comme suit :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
IMPUTATIONS	EUROS	IMPUTATIONS	EUROS
CHAPITRE 1006 - Affaires culturelles	15 000,00 €		
compte 2188 : autres immobilisation corporelles	15 000,00 €		
CHAPITRE 020 : dépenses imprévues	-15 000,00 €		
CHAPITRE 20 - Immobilisation corporelles	-50 000,00 €		
Chapitre 204 - subventions d'équipement versées	50 000,00 €		
TOTAL DEPENSES	0,00 €	TOTAL DEPENSES	0,00 €

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX

